

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	
Séance du 12 juillet 2023	
Relevé des décisions prises	
2023 – CN 200	Date : 12 juillet 2023

Membres présents

Le Président Olivier NASLES

Christophe AGUILAR, Anne BENARD, Virginie BOUCHARD, Olivier BRES, Pauline CABARET, Jérôme CAILLE, Florence CATRYCKE, Sylvaine CHARPENTIER, Sylvie DULONG, Sandrine FAUCOU, Antoine FAURE, Eric GUIHÉRY, Jean-Yves GUYON, Philippe HENRY, Jean-Benoît HUGUES, Mireille LAVIE-JUSTE, Serge LE HEURTE, Alban LEMAO, Marine LEVADOUX, Flora LIMACHE, Sonia LITMAN, Ange LOING, Carine MARET, Laurent MATHYS, Christel NAYET, Adeline POTTIER, Vincent PROD'HOMME, Nicolas QUILLERE, Michel STRAEBLER, Bruno VILA

Assistaient également aux travaux du comité biologique

Mylène TESTUT-NEVES représentante du commissaire du gouvernement

Léa DE MARTINI, Nicolas CHEREL et Noémie ROUANET représentants de la DGPE

Anne COULOMBE et Camille MASSY représentante de la DGCCRF

Soizic SCHWARTZ de la DGAMPA

Noémie ROUANET de la DGAL

Noémie QUERE du CGDD

Catherine EXPERTON et Nadège RABENANDRASSA de l'Agence Bio

Carole LY directrice de l'INAO

Agents INAO

Carole LY, Marie-Christine LE GAL, Laetitia ZAMBO, Julien TAVERNE, Olivier CATROU, Léa ROUZEYROL, Sandrine THOMAS, Marianne JEANNIN

Membres Excusés

Clara BAUDOIN, Thomas BOURGEOIS, Nathalie CAUMETTE, Cécile CLAVEIROLLE, Benoit DROUIN, Allison-Marie LOCONTO, Jérôme PATOUILLARD, Solen RONVAL ROUMILLY, Gérard SCHREPFER, Sophie TABARY, Sophie THOUENON, Sonja NESTELE, Dominique MARION, Olivier DESEINE, Sabine BONNOT, Valérie TREMBLAY, Frédéric VOISIN, Yves SAUVAGET, Christian SOLER

Membres absents

Henri BONNAUD, Camille HELMER, Adrien GIACOMETTI, Philippe SELLIER

Membres invités

Bastien FITOUSSI, Félix LEPERS, Laurène LEROY, Bernard LIGNON

H2COM

Clotilde SCHAEFFER

Le Président O. Nasles émet le souhait d'avoir un trombinoscope.

A sa demande, Antoine Faure est nommé à l'unanimité membre de la commission permanente.

2023 – 201	<p>Validation du relevé des décisions prises par le CNAB lors de la séance du 7 mars 2023 et du compte rendu analytique.</p> <p>Quelques remarques de forme d'Antoine Faure sont acceptées. S'agissant du Relevé des décisions prises en séance du 7 mars 2023, deux remarques : Partie 2023-101 remplacer 25 octobre 2023 par 25 octobre 2022 Partie 2023-104 dernière phrase remplacer le food par les denrées alimentaires.</p> <p>Validation du compte rendu analytique du CNAB lors de la séance du 25 octobre 2022.</p> <p>Moyennant ces corrections, le CNAB approuve à l'unanimité ces 2 documents</p>
2023 – 202	<p>Présentation de l'état du marché de la Bio en 2022, par Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio,</p> <p>Laure Verdeau, directrice de l'Agence, expose les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rappeler ce qu'est la Bio, notamment un cahier des charges public ;• Rappeler pourquoi c'est bien ;• Rappeler qu'on peut manger Bio même si on a un budget serré. <p>Et 7 leviers associés, parmi lesquels la campagne Bioréflexe, et la restauration commerciale.</p> <p>Il faut voir la connexion entre le contenu du cahier des charges, les travaux du CNAB et la perception du label Bio en regard du prix.</p> <p>Sont décrites les infographies élaborées en lien avec l'INAO.</p> <p>Une remarque est effectuée sur l'attribution par les Interprofessions de budgets de communication autour de la Bio, et de la part de la recherche.</p> <p>INTERFEL et INTERBEV alertent sur la baisse de consommation des produits que ces interprofessions représentent.</p> <p>Le doute et la confiance sont les moteurs de l'acte d'achat. L'Agence bio a lancé un baromètre de motivation auprès des agriculteurs bio (20% de réponse, échantillon représentatif en matière de régions et de filières). Il en ressort que la valeur ajoutée sera proportionnelle à l'exigence perçue sur le cahier des charges.</p>

	L'idée force est que si l'AB traverse une crise de croissance, il ne s'agit que d'une crise de croissance, et que les moyens sont là pour retrouver une croissance durable.
--	---

2023 – 203 **Présentation des travaux du Conseil des Agréments et contrôles sur l'agriculture biologique**

Définition de « proximité géographique » entre membres d'un groupe d'opérateur et « système commun de commercialisation » d'un groupe d'opérateurs (pour avis)

Jusqu'à maintenant, aucun manquement n'existait et cela était problématique pour connaître les besoins en plants biologiques et en MRV de base.

- Cahier des charges des pays de l'Est sûrement moins stricts avec notamment l'autorisation d'utiliser des explosifs pour extraire le sel de mine
- Le traitement réservé aux sels aromatisés produits avec du sel non bio et des aromates bio qui ne sont pas conformes au règlement délégué. La DGCCRF devrait annoncer un délai d'écoulement des stocks de 8 mois pour écouler les stocks de produits déjà fabriqués.

Le CNAB émet les 2 avis suivants :

- ⇒ Vote d'une motion réaffirmant la demande aux autorités françaises de porter le retrait du sel de l'Annexe I du RUE 2018/848 auprès de la Commission européenne (8 abstentions de l'administration);
- ⇒ A la question : « Est-ce que vous souhaitez un cahier des charges français fondé sur la base des travaux du groupe de travail du CNAB, pour soumission ultérieure à l'avis du CNAB ?
 - 23 votes pour ; 4 abstentions ; 6 voix contre. L'avis est donc favorable

2023 – 205 Présentation pour avis des travaux relatifs aux productions animales ;

2023 – 206 Présentation pour avis des travaux relatifs aux productions végétales

La France a retiré sa demande d'examen par EGTOP. Des négociations sont en cours entre la filière, la DGPE, la DGCCRF et l'INAO pour définir les mesures de transition.

- Selenium en fertilisants,
- Chlorure de calcium, huile d'algue, propylène glycol, chélate de fer, dextran de fer, chélate de cuivre, chélate de manganèse, chélate de zinc, levure sélénisée pour l'alimentation animale,
- Acide ascorbique, lécithines, tartrates de potassium et de sodium, pour l'alimentation humaine.

Pour les substances à faibles risques, il paraît opportun de maintenir l'exclusion des herbicides, principe général de la production végétale bio.

Il y a débat sur le Sélénium car cet élément n'est pas considéré comme un élément fertilisant.

- La liste des produits de nettoyage désinfection inscrits à l'annexe VII de l'ancien règlement UE 889/2008 est utilisable jusqu'au 31 décembre 2023. Mais la nouvelle liste ne sera pas prête pour cette date, c'est pourquoi la Commission propose de continuer d'appliquer cette liste jusqu'au 31 décembre 2025.

A noter que DE ne souhaiterait pas vraiment faire évoluer la liste des produits. Des experts sont demandés sur ce sujet précis.

Acte délégué rapports de contamination sur les produits et substances non autorisés :

Les difficultés d'application et d'interprétations différentes entre Etats-membres sont soulignées.

Nouvelles modalités d'audit en AB : elles seront désormais conduites par la DG AGRI, sur une base annuelle de questionnaires thématiques adressés à tous les Etats-membres ; et en fonction des réponses et au hasard des audits approfondis.

➔ discussions et échanges en GREX.

Projet d'acte délégué « aliments pour animaux de compagnie – petfood » : le contenu et état des discussions sont exposés :

- Adoption prévue en septembre 2023 ;
- Prévision d'une période d'écoulement des stocks pour les produits depuis le 1^{er} janvier 2022.

2023 – 211

Point d'information sur la révision du contrat d'objectifs et de performances de l'INAO, et sur l'avancement des travaux relatifs aux réunions régionales

La présentation est effectuée par Marie-Christine LE GALL et Olivier NASLES

Il est rappelé que le cahier des charges des IG n'est pas la solution absolue pour la durabilité : la Bio est une excellente porte d'entrée.

Un fil rouge est la communication. Il faut une communication claire, sur les signes et l'étiquetage. Il est souligné l'importance de réunir les SIQO autour d'une communication d'ensemble.

2023 – 212

Questions diverses :

- **Bilan de l'instruction des Fiches Recueil Question (FRQ) par destination.**

Olivier Catrou présente le bilan des FRQ en cours d'examen. Un bilan est effectué en fonction des suites données : questions closes vs en cours.

- **Utilisation des additifs technologiques dans les fertilisants bio :**

Une FRQ qui date de plusieurs années n'avance pas dans le cadre des travaux de la commission nationale Productions Végétales. En pièce jointe, sous format d'une fiche recueil, vous trouverez l'historique et les éléments techniques de ce dossier. J'aurais aimé aborder le sujet lors des questions diverses du prochain CNAB du 12 juillet afin non pas de traiter le sujet en séance mais de redonner une dynamique afin que le sujet avance et soit clôturer avant la fin de l'année.

- **Exclusion des NGT (« new genomic techniques ou nouvelle techniques de sélection) de la Bio :**

Il faudrait que le CNAB se positionne, en ayant un avis scientifique. Comment la Bio pourra-t-elle respecter cette interdiction ? Comment s'assurer de la traçabilité.

Le prochain CNAB aura lieu le 7 novembre 2023.